

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1264^E RÉUNION

11 MARS 2025
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.1264 (2025)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a, en sa 1264^e réunion tenue le 11 mars 2025, examiné la situation au Soudan.

Le Conseil a pris note du discours d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Mohamed Arrouchi, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'UA et Président du CPS de l'UA pour le mois de mars 2025.

Le Conseil a rappelé ses décisions et déclarations antérieures sur la situation au Soudan, en particulier les communiqués [PSC/HoSG/COMM.1156 (2023)] adopté à sa 1156^e réunion tenue le 27 mai 2023 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, [PSC/PR/COMM.1235 (2024)] adopté à sa 1235^e réunion tenue le 9 octobre 2024, [PSC/HoSG/COMM.1261.1 (2025)] adopté à sa 1261^e réunion tenue le 14 février 2025 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les communiqués de presse [PSC/PR/BR.1213 (2024)] adopté à sa 1213^e réunion tenue le 21 mai 2024, et [PSC/PR/BR.1228 (2024)] adopté à sa 1228^e réunion tenue le 19 août 2024.

Le Conseil a exprimé sa grave préoccupation et sa ferme condamnation des récents développements au Soudan, en particulier l'annonce par les Forces de soutien rapide (FSR) et les forces politiques et sociales qui leur sont affiliées, de la mise en place d'un gouvernement parallèle en République du Soudan, et a prévenu qu'une telle action comporte un énorme risque de partition du pays.

Le Conseil a appelé tous les États membres de l'UA et la communauté internationale à ne reconnaître aucun gouvernement ou entité parallèle visant à partitionner et à gouverner une partie du territoire de la République du Soudan ou de ses institutions ; il a en outre appelé tous les États membres et la communauté internationale à s'abstenir de reconnaître et/ou à apporter un soutien ou une assistance à tout groupe armé ou politique en vue de la mise en place d'un gouvernement parallèle ou d'une entité étatique en République du Soudan.

Le Conseil ne reconnaît pas le prétendu gouvernement ou entité parallèle en République du Soudan.

Le Conseil a réaffirmé son attachement à la préservation de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République du Soudan, ainsi qu'au règlement pacifique du conflit dévastateur actuellement en cours, qui a engendré la plus grande crise humanitaire au monde, provoquant le déplacement de plus de 12 millions de civils soudanais.

Le Conseil a appelé toutes les parties à tenir compte des appels en faveur d'un cessez-le-feu et d'un accès humanitaire sans entrave au cours de ce mois sacré du Ramadan et à s'engager dans des pourparlers de paix globaux et inclusifs afin de mettre fin au conflit une fois pour toutes et de restaurer l'unité de l'État soudanais.

Le Conseil a réaffirmé l'engagement sans faille de l'UA à continuer de collaborer avec toutes les parties prenantes soudanaises en vue de trouver des solutions viables et durables pour faire taire définitivement les armes au Soudan et ce, sur la base de la feuille de route de l'UA pour le règlement du conflit au Soudan, qui a été adoptée le 27 mai 2023 par le CPS au niveau des chefs d'État et de gouvernement ; et a insisté sur la nécessité de reprendre le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel démocratique, dans le cadre du processus de dialogue politique organisé par l'UA/IGAD avec les acteurs politiques et civils et la mise en œuvre de la Déclaration de Djeddah signée le 11 mai 2023 par les deux parties, les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR) ; à cet égard, le Conseil a souligné la nécessité impérieuse de continuer à privilégier les six (6) piliers de la Feuille de route de l'UA, en particulier l'appel à un cessez-le-feu global et inclusif, à l'accès humanitaire et à un règlement politique rapide du conflit.

Le Conseil a exprimé son soutien aux efforts déployés par le Comité présidentiel ad hoc du CPS et le Comité de haut niveau sur le Soudan en vue de trouver une solution politique consensuelle à cette crise qui menace la souveraineté et l'intégrité de la République du Soudan.

Le Conseil est convenu de demeurer activement saisi de la question.